BAIL

. S. etc. we from

Entre les soussignés :

Monsieur MARIA Gustave, Maire de la Ville de ST-TROPEZ agissant en se qualité pour le compte de la Commune et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 5 Juillet 1931.

D'une part,

Et Monsieur FONTAINE Daniel, agissant au nom et pour le compte de l'UNION SPORTIVE TROPEZIENNE, y domicilié et demeurant,

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

M. MARIA en sa dite qualité, donne à bail à loyer à l'UNION SPORTIVE TROPEZIENNE, représentée par M. FONTAINE susnommé, qui accepte : un terrain de Sports appartenant à la Commune, situé au Quartier des Sablas, d'une superfirice approximative, de douze mille cinq cents mètres carrés, en état de culture et destiné à être aménagé en terrain de Sports, comme le prévoit d'ailleurs la délibération du Conseil Municipal autorisant l'achat de ce terrain, moyennant un emprunt, ainsi que le comporte le plan d'extension et d'embellissement de la Ville en cours d'exécution.

La durée du bail sera de cinq, renouvelable par tacite reconduction pour une année, pendant une pariode ne pouvant excéder 9 ans.

La résiliation pour une cause quelconque sera subordonnée à un présvis de six mois, par lettre recommandée.

Le prix de location sers de 7.001 Fros par an, payable par semestre, à terme échu, les I° Juillet et 30 Décembre de chaque année, à la crisse du Receveur Municipal.

Tout semestre non pays à son échéance pourra entraîner la résiliation.

L'UNION SPORTIVE TROPEZIENNE entrera en jouissance du dit terrain à partir du Premier Janvier 1932, date à laquelle le prix de location commencera à courir.

Fait à SAINT.TROPEZ en triple exemplaires le Douge Octobre Mil neuf cent trente et un.

Lu et approuvé. signé : Daniel FONTAINE. Lu et approuvé signé : MARIA G.

Vu et approuvé Draguignan le 20 Octobre 1931 Le Préfet,

signé : E. LARQUET.

Enregistré à St-Tropez le 9 Novembre 1931 Folio 127 C° 702 - Reçu : Deux cent cinquante deux francs 15 oms.

Le receveur d'Enregistrement signé : HENRIOT

Pour copie conforme

